



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
05.02.2008

L'an deux mille huit et le onze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs LA GARDE, BOUDES, Mme SAMATAN, Mrs BAILET, DELPOUX, CRESPO, CASSAGNES, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes CARRERE-DEFARGES, SABY, Mr MARTY, Mmes COMBES, BENEZECH, ARAGONES, BONNÉ, BLANC, Mr MAUREL.

N° 08/04

Absents : Mrs MALATERRE-FOURES, TERRASSA, Mme DEQUIDT, Mrs LOPEZ, SALOMON, Mme BESSIERE, Melle PUGET, Mrs ANDRIEU, DUMONS.

Secrétaire : Mr LA GARDE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur La Garde

**MISE EN
CONFORMITE DE LA
CHAUFFERIE DU
GROUPE SCOLAIRE
RENE ROUQUIER –
Concours de l'Etat au
titre de la D.G.E.**

La commune de Saint-Juéry envisage, sur l'exercice 2008, d'effectuer des travaux de mise en conformité de la chaufferie du Groupe scolaire René Rouquier. Le montant des travaux est estimé à 33 460 € H.T.

Ces travaux peuvent bénéficier du concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

Les modalités de financement de ces travaux pourraient être les suivantes :

- Etat (D.G.E.) :	16 730 €
- Fonds propres :	16 730 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Adopté à l'unanimité

DONNE son accord aux travaux de mise en conformité de la chaufferie du Groupe scolaire René Rouquier.

APPROUVE les modalités de financement telles que définies ci-dessus

SOLLICITE le concours de l'Etat au titre de la D.G.E.

DIT que les crédits nécessaires pour faire face à cette dépense seront inscrits au budget 2008 de la commune.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009
Jacques LASSERRE
Maire,